

GROUPEMENT DE COORDINATION DES UNITES OPERATIONNELLES

Centre de Secours Principal de Colmar

Partenariat entre l'IUT de Colmar et le SIS 68

1. Quelles sont les conditions de recrutement ?

- Etre apte médicalement
- Avoir suivi les tests de recrutement
- Les étudiants mineurs et/ou qui n'ont jamais été sapeur-pompier peuvent postuler

2. Que faire si je suis intéressé(e) ?

Envoyer une lettre de motivation par mail (valerie.cuissot@sdis68.fr) et y joindre un curriculum vitae précisant si vous êtes sapeur-pompier volontaire dans une autre collectivité ainsi que les formations acquises, avant le **16 juin 2025**, délai de rigueur.

TOUTE DEMANDE APRES CE DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

3. Comment se déroule le recrutement ?

Vous recevrez une convocation par mail, vous invitant à vous présenter aux tests de recrutement du **samedi 21 juin 2025**, se déroulant au Centre de Secours Principal de Colmar, 7 avenue Joseph Rey, 68 027 Colmar.

La journée comportera:

- L'accueil dans les salles de formation du CSP Colmar à **8h00**
- Les tests sportifs (tractions, pompes, gainage, test de Killy, Luc Léger, souplesse) ;
- L'entretien avec la commission de recrutement (5 minutes de présentation, 10 minutes de questions) ;
- La prise de mesure pour l'habillement ;
- La visite médicale ;

La fin de la journée de recrutement est prévue vers 17h pour les derniers candidats. Les candidats disposant de contraintes particulières l'après-midi sont priés de le faire savoir à Madame Valérie Cuissot (03 89 30 19 03).

A ce titre, je vous demande de vous munir de :

- Petit matériel d'écriture pour compléter votre dossier administratif ;
- Vos effets de sport (vestiaires avec douches mis à disposition) ;
- Pour les porteurs de lentilles, prévoir le nécessaire pour effectuer les tests de vision sans correction

Ainsi que des pièces administratives suivantes pour la constitution de votre dossier :

- un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique d'activités sportives **(cette pièce est indispensable pour pouvoir passer les tests de recrutement)** ;
- la photocopie de votre carnet de vaccination (à jour) attestant des vaccinations DTPolio, BCG et Hépatite B ;
- le compte-rendu d'une radiographie du thorax datant de moins d'un an ;
- les résultats d'une prise de sang datant de moins d'un an et comprenant un dosage de glycémie, du cholestérol, des triglycérides, des gamma-GT, des transaminases et des anticorps anti HBs et anti HBc ;
- le résultat d'une IDR à la tuberculine datant de moins d'un an ;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso ;
- une copie de votre permis de conduire (pour ceux qui en sont détenteurs) ;
- les photocopies de vos diplômes sapeur-pompier ;
- une autorisation parentale pour les mineurs ;
- un RIB à votre nom ;
- votre numéro de sécurité sociale ;
- 2 photos d'identité.

Le déjeuner est à votre libre convenance.

A l'issue des tests, douze candidats seront recrutés. Ils seront informés au plus tard le lundi 4 juillet.

4. Quelles sont les formations nécessaires pour être opérationnel?

- **Accueil**, le samedi 12 juillet
- **Module Equipier Prompt-secours (EQ PS)**, du mardi 15 juillet au samedi 19 juillet inclus ;
- **Module Equipier opérations diverses (EQ DIV)**, du lundi 21 juillet au jeudi 24 juillet inclus ;
- **Module Incendie (EQ INC)**, du vendredi 25 juillet au vendredi 1er août inclus ;
- **Module Secours à personnes (EQ SUAP)**, du lundi 4 août au mercredi 13 août inclus ;
- **Module Equipier secours routier (EQ SR)** : du jeudi 14 août au mercredi 20 août.

Ces dates peuvent être modifiées en fonction de la progression pédagogique des stagiaires.

5. Comment vais-je être formé(e) à ma future mission ?

La durée de la formation est indépendante du profil de chaque candidat retenu.

Dans tous les cas, et même pour les candidats déjà détenteurs de modules de formation, les stagiaires seront regroupés à compter **du mardi 15 juillet jusqu'au mercredi 20 août inclus**, et ceci afin de suivre l'intégralité des modules.

L'objectif étant d'effectuer les éventuelles remises à niveau nécessaires, d'intégrer les particularités du SIS 68, de découvrir le fonctionnement du CSP Colmar et de développer une forte cohésion entre les stagiaires.

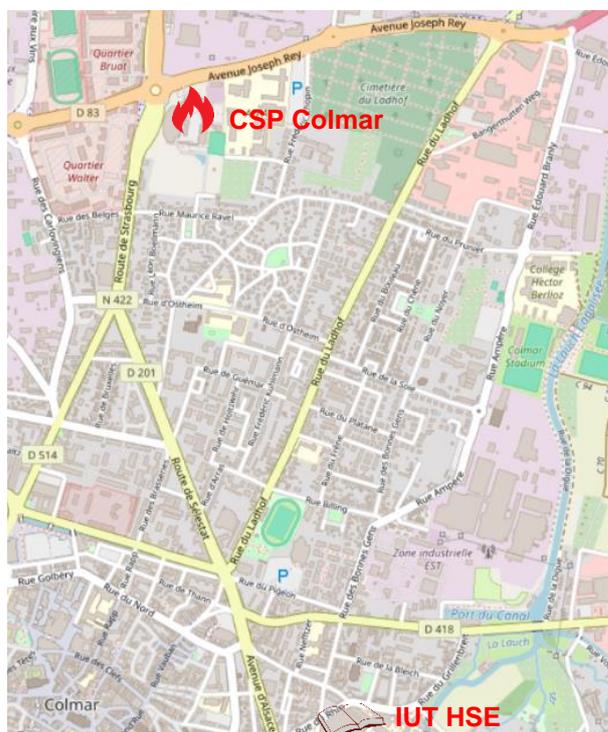
6. Dans quelles conditions va se dérouler la formation ?

Durant votre formation, vous avez la possibilité d'être hébergé. Seuls les déjeuners des jours de formation seront pris en charge. Les formations sont indemnisées.

7. Quelles missions devrais-je assurer par la suite ?

a) L'astreinte :

Le CSP doit être capable de fournir en astreinte au minimum 2 personnels SPV le jour et 6 la nuit et le weekend. Une convention est signée entre l'IUT et le SIS afin de permettre à 3 étudiants de quitter les cours en cas d'alerte de l'astreinte et d'être indemnisé. Vous devez assurer un minimum de 800 heures d'astreinte par an.



Afin de réaliser une astreinte dans des délais optimaux, nous vous invitons à choisir votre logement à proximité du CSP Colmar (délai de mobilisation inférieur à 5 minutes) :

- b) La garde : Vous devez assurer au minimum l'équivalent de deux gardes de 24 heures par mois. Ces gardes seront indemnisées et peuvent se décomposer en quatre gardes de 12 heures jour ou nuit (8h – 20h ou 20h – 8h). Les gardes sont indemnisées sur la base d'un forfait.
- c) La formation : Vous serez affecté(e) à une équipe de garde avec laquelle vous réaliserez des formations de maintien des acquis. Ces formations sont indemnisées.

8. Et l'habillement ?

Nous assurons votre habillement réglementaire, mais vous devrez rendre l'ensemble de vos effets à l'issue de votre engagement.

9. Pourriez-vous me décrire en quelques mots le CSP Colmar ?

- Le Centre de Secours Principal de Colmar compte un effectif de 85 sapeurs-pompiers professionnels et 60 sapeurs-pompiers volontaires.
- Il assure près de 7 000 interventions par an grâce à un effectif de garde de 21 sapeurs-pompiers le jour et 17 la nuit.
- Il comporte des effectifs spécialisés dans les domaines des risques chimiques (RCH), des risques radiologiques (RAD), du sauvetage déblaiement (USAR), des interventions en milieu périlleux (SMPPM), du sauvetage aquatique (SAV), des feux de forêt (FDF) ou encore du sauvetage animalier (ANIM).
- Installé dans des structures récentes, le CSP Colmar dispose d'outils (matériels, infrastructures, ...) de réelle qualité.